



Le principe :

Les enfants découvrent les textes d'un auteur contemporain associé à l'action nationale Théâ. Ils créent leur projet de classe en lien avec d'autres classes et des professionnels du théâtre pour une mise en jeu et une démarche de création artistique.

Public : du CP au collège, établissements ordinaires ou ASH

La démarche :

- 1) Inscription à THÉA, action nationale de l'OCCE (par l'intermédiaire de l'association départementale).
- 2) Participation des enseignants à trois ou quatre journées de formation dramaturgie (soit sur des mercredis, ou samedi, soit sur les vacances, à déterminer avec les participants)
(Éventuellement sur temps scolaire pour la première en septembre, mais rien de sûr à l'heure actuelle)
- 3) Découverte des textes de l'auteur à partir d'une lecture offerte (par l'enseignant ou des intervenants)
- 4) Lecture des textes en classe, choix d'une pièce.
- 5) Pratique hebdomadaire de théâtre en classe, puis au printemps, choix d'un extrait de texte, qui aboutira naturellement à une petite forme théâtrale. (pratique régulière de octobre à mai)
- 6) Accompagnement de la classe durant 6 heures par un comédien professionnel (environ 4 interventions)
- 7) Sortie au théâtre : la classe va voir au moins un spectacle une fois dans l'année. (La minoterie présente sa saison au mois de juin, il est préférable de réserver dès ce moment.
- 8) Visite d'un théâtre (Il est possible de prévoir une visite d'une salle à Dijon par exemple le grand théâtre, le TDB, la minoterie)
- 9) Rencontre entre l'auteur Théâ et les élèves. Une visite sera prévue à un moment entre janvier et juin (environ 1h30 dans une classe), et une lecture publique sera organisée un soir lors de la visite de l'auteur, afin d'y convier les parents.
- 10) Participation aux journées de Rencontres Théâtrales d'Enfants en mai/juin où chaque classe présente aux autres classes son travail. Lieu : une salle de théâtre (Dijon ou extérieur)

Ce projet se base sur des objectifs liés à la maîtrise de la langue orale et écrite ainsi qu'à la démarche artistique et culturelle ,mais également au climat de classe ; il répond aux besoins de donner du sens aux apprentissages, et entraîne enfants et enseignant dans un projet coopératif. Il n'est en aucun cas «activité en plus», mais doit être UN PROJET ANNUEL de CLASSE.

Office Central de la Coopération à l'École de Côte-d'Or

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

1, rue Bernard Courtois - 21000 DIJON

Tél. : 03 80 45 50 46 - ad21@occe.coop

Site Internet : www.ad21.occe.coop



Les formations pour les enseignants :

Trois ou quatre journées sont programmées, suivant les besoins.

Apports théoriques et pratiques avec mises en situation.

On travaille en même temps sur les fondamentaux du théâtre et les textes de l'auteur.

Ce qui se vit en formation sera réinvesti dans la classe.

Nécessité de mettre en place des séances de pratiques régulières en classe : une séance par semaine.

Journée de restitution :

Ce sont des rencontres entre les classes ; les parents ne sont pas conviés à ces rencontres.

Les classes se retrouvent sur la journée. Le matin, elles participent à des ateliers et présentent l'après-midi un moment théâtral autour de l'univers de l'auteur choisi. (extrait d'une pièce pour une prestation de 10 min maximum)

Coté finances...

Dépenses prises en charge par l'OCCE 21 (demandes de subventions DRAC, et autres aides)	À la charge de la coopérative scolaire (aide de la mairie ? De l'APE ? Demande de subvention FAVA ?
Coordination du projet	L'achat de plusieurs livres de l'auteur choisi (entre 8 et 10€ le livre)
Formations	Comédien.ne professionnel.le (6x 60 = 360 €)
Lectures offertes en début de projet	Entrées du spectacle (environ 5€) et transport
Déplacement et hébergement des auteurs	Rencontre avec l'auteur (250 € la ½ journée)
Déplacement des comédien.nes	
Déplacements des classes pour les journées culturelles, et les restitutions	

Possibilité de déposer des demandes de subventions (conseiller départemental (FAVA), mairies, associations de parents d'élèves, associations locales...) L'OCCE peut fournir des éléments pour préparer un dossier.